

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 02 novembre 2012

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3814-2012 - HQD - Demande relative à l'établissement des tarifs
d'électricité pour l'année tarifaire 2013-2014
DEMANDE DE DÉLAI DANS LE DÉPÔT DE LA PREUVE DU ROÉÉ**

ND : 1001-071

Chère consœur,

La présente concerne la remise de la preuve du ROÉÉ dans le dossier en rubrique. Nous venons d'apprendre que depuis deux jours un proche parent de l'analyste Patrick Hébert est hospitalisé pour cause de maladie grave. En raison de cela, M. Hébert ne peut pas travailler en ce moment sur la preuve du ROÉÉ et il revient donc à l'analyste Bertrand Schepper de prendre la responsabilité du volet qui devait être traité par M. Hébert.

Dans les circonstances, le ROÉÉ est dans l'impossibilité de remettre sa preuve le mardi 6 novembre 2012, tel que prévu au calendrier. C'est pourquoi le ROÉÉ demande un délai jusqu'au mardi 13 novembre 2012 pour la remise de sa preuve.

Espérant le tout conforme, Veuillez accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na
cc: (courriel seulement)
Me Éric Fraser, Hydro-Québec
Les intervenants
Bertrand Schepper, IRIS
Patrick Hébert, IRIS